



**DELIBERATION N° 21/224 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'APPEL À CANDIDATURE ANNUEL « FEMINISCIENZA,
LA VOCATION SCIENTIFIQUE CORSE AU FÉMININ »**

**CHÌ APPROVA A CHJAMA À CANDIDATURE ANNINCU « FEMINISCIENZA,
A VUCAZIONE SCIENTIFICA À U FEMINILE »**

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Paula MOSCA
M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
M. Jean BIANCUCCI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Joseph SAVELLI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Saveriu LUCIANI à M. Antoine POLI
M. Laurent MARCANGELI à M. Georges MELA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Pierre POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation « SESRI 2017/2022 » adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 17/333 AC du 26 octobre 2017,
- VU** la délibération n° 19/017 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019 approuvant la convention-cadre CST2I 2019/2022, « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse »,

- VU** la délibération n° 21/021 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2021 adoptant les plans d'action égalité femmes-hommes 2021-2023 de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-70 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse en date du 13 décembre 2021,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (49) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne

PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote (14) : Mmes et MM.

Jean-Baptiste ARENA, Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA, Julia TIBERI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le présent rapport « *Feminiscienza* » - *Premiu femminile di a destinata scientifica - Appel à candidature annuel la vocation scientifique corse au féminin* », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'appel à candidature annuel « *Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - La vocation scientifique corse au féminin* », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer tous les ans l'appel à candidature « *Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - La vocation scientifique corse au féminin* », tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à constituer le jury composé des personnalités suivantes :

- La Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
- Le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI,
- La Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Mme Antonia LUCIANI,
- La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA,
- Le Recteur de Corse,
- Le Professeur, Vice-présidente Recherche di l'Università di Corsica, Mme Vanina PASQUALINI,
- Le directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, M. Jean-François CUBELLS,

- La directrice adjointe en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Emmanuelle CESARI.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à évaluer le dispositif « **Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - La vocation scientifique corse au féminin** », dans le cadre notamment de la procédure liée aux plans d'actions égalité femmes-hommes 2021-2023, et à mettre en œuvre les améliorations qui en découlent.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 16 décembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CHJAMA À CANDIDATURE ANNINCU ' FEMINISCIENZA, A
VUCAZIONE SCIENTIFICA À U FEMINILE '.**

**APPEL À CANDIDATURE ANNUEL 'FEMINISCIENZA, LA
VOCATION SCIENTIFIQUE CORSE AU FÉMININ'**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Aujourd'hui, moins de 30 % des étudiants en sciences sont des filles, alors qu'elles constituent près de la moitié des effectifs en classe de terminale scientifique par exemple. Les différentes études réalisées à ce sujet depuis de nombreuses années, montrent que les jeunes filles se détournent des filières scientifiques, alors que leurs résultats sont aussi bons, voire meilleurs, que ceux des garçons. Le rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les femmes et les sciences de 2019 précise que de l'enseignement secondaire à la vie professionnelle, les femmes sont en effet moins présentes dans les secteurs scientifiques.

Bien évidemment plusieurs facteurs expliquent cet état de fait, et il ne s'agit pas dans ce rapport de présenter de manière exhaustive ces derniers, car il nous faudra créer un groupe de travail spécifiquement dédié en la matière en collaboration notamment avec les services du Rectorat et ceux des inspections académiques ou encore avec ceux de l'Università di Corsica et de la direction du sport de la jeunesse et du vivre ensemble, afin de réaliser une étude minutieuse et de dresser un état des lieux précis afin d'en déterminer au mieux les pistes amélioratives qui en découlent.

Ainsi, parce que la Collectivité de Corse s'est activement engagée dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que ce soit dans son fonctionnement interne ou dans l'ensemble de ses politiques publiques conformément aux plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023 (délibération n° 21/021 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2021), mais aussi au regard des orientations stratégiques en matière de culture scientifique définies dans la convention-cadre tripartite CST2I 2019-2022 signée le 22 mars 2019 en matière de démocratisation des savoirs, il s'agit d'approuver dans le présent rapport le soutien aux initiatives et aux ambitions des jeunes filles.

Voilà pourquoi, dans le cadre de sa compétence en matière de culture scientifique, et afin de redonner une certaine lisibilité à cette problématique la Collectivité de Corse souhaite lancer de manière récurrente un appel à candidature annuel « Feminscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica ».

Dans la plupart des pays de l'Union Européenne, le constat est identique et les mêmes écarts apparaissent. En effet de l'enseignement secondaire à la vie professionnelle, les femmes sont en effet moins présentes dans les secteurs scientifiques, et malgré une meilleure réussite scolaire les choix d'orientation les cantonnent dans des filières et certains secteurs de l'économie moins porteurs en termes de rémunération et de carrière.

Aussi, le dispositif « **Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin** », qui a pour objectif d'encourager les jeunes filles qui font le choix de s'orienter vers des formations scientifiques et techniques, s'inscrit pleinement dans les plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023 approuvés par l'Assemblée de Corse le 25 février 2021.

En effet, ce dispositif contribuera à favoriser la diffusion d'une culture de l'égalité, tant en matière d'égalité en termes de choix de parcours d'étude et de formation, qu'en matière d'égalité professionnelle.

Il s'inscrit également dans l'un des 3 axes visant à développer et promouvoir une véritable culture de l'égalité dans les politiques, initiatives et dispositifs de la Collectivité de Corse, en matière notamment d'actions spécifiques en directions des filles et des femmes.

Enfin, ce dispositif devra être suivi et évalué selon la même procédure que celle définie dans le cadre des plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023, à savoir par le comité de suivi exécutif, les différentes directions générales adjointes concernées et un comité de suivi technique associant les référents égalité et les services.

Concernant plus précisément le dispositif « **Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin** », il est destiné à toutes les élèves des classes de terminales des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, du secteur public et privé sous contrat, de l'Académie de Corse, dès lors qu'elles s'orientent vers des filières scientifiques et/ou technologiques de l'enseignement supérieur, et pas exclusivement de l'enseignement supérieur français.

Ainsi, tous les ans, les élèves seront autorisées à concourir pour l'obtention du prix, dès la publication de l'appel à candidature à la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

Le montant global du dispositif s'élève à 20 000 euros, pour un maximum de 20 dossiers retenus par an, avec un prix alloué à hauteur de 1 000 euros par bénéficiaire.

Les dossiers de *candidatures* (cf. *annexe Dossier de candidature « Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin »*), seront déposés auprès du service de la diffusion de la culture scientifique de la direction de l'éducation de l'enseignement et de la recherche fin février de l'année scolaire en cours, pour instruction.

Par la suite, courant avril, lors d'un oral de présentation, les candidatures feront l'objet d'une sélection par un jury composé des personnalités suivantes :

- La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS,
- Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI,
- La Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Antonia LUCIANI ;
- La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ;

- La Rectrice ou le Recteur de Corse,
- Le Professeur, Vice-présidente Recherche di l'Università di Corsica Vanina PASQUALINI ;
- Le directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, Jean François CUBELLS,
- La directrice adjointe en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Emmanuelle CESARI.

Le secrétariat sera assuré par le service de la diffusion et de la culture scientifique.

Lors de cette journée, les candidates devront présenter individuellement leurs projets d'étude et motiver leurs choix lors de cet oral, et 20 candidates seront ainsi retenues.

Dans un second temps, et sous conditions d'obtention du baccalauréat en fin d'année de terminale et d'une inscription dans une formation scientifique et technique dans un établissement d'enseignement supérieur, le prix de 1 000 € sera remis aux candidates, à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes.

Enfin, cet appel à candidature, « Feminscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin », fera l'objet d'un plan de communication annuel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



« *Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica* »
La vocation scientifique corse au féminin
DOSSIER DE CANDIDATURE

CANDIDATE (à remplir en caractère d'imprimerie)

NOM DE LA CANDIDATE :

ADRESSE :

TELEPHONE :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
MAIL (écrire très lisiblement) :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

FILIERE :



La Collectivité de Corse s'est activement engagée dans une démarche de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que ce soit dans son fonctionnement interne ou dans l'ensemble de ses politiques publiques conformément aux plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023 (délibération n° 21/021 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2021), mais aussi au regard des orientations stratégiques en matière de culture scientifique définies dans la convention cadre tripartite CST2I 2019-2022 signée le 22 mars 2019 en matière de démocratisation des savoirs.

Aussi, le dispositif « **Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica - la vocation scientifique corse au féminin** » a pour objectif d'encourager les jeunes filles qui font le choix de s'orienter vers des formations scientifiques et techniques. Les filles connaissent en effet une meilleure réussite scolaire que les garçons. Elles sont aujourd'hui en moyenne plus diplômées qu'eux. Cependant, au moment de leur choix d'orientation, elles sont encore peu nombreuses à se diriger vers les filières et les écoles les plus valorisées sur le marché du travail. Elles restent ainsi minoritaires dans les formations à dominante scientifique et technologique.

✓ Candidats éligibles :

Ce dispositif est destiné à toutes les élèves des classes de terminales des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, du secteur public et privé sous contrat, de l'Académie de Corse, dès lors qu'elles s'orientent vers des filières scientifiques et/ou technologiques de l'enseignement supérieur, et pas exclusivement de l'enseignement supérieur français.

✓ Critères de recevabilité de la demande :

- Domiciliation fiscale en Corse,
- Pour les lycées généraux publics ou privés, suivre, lors de son année de terminale, deux enseignements de spécialité scientifique (Physique-chimie, SVT, SI ou mathématiques) dans un établissement de l'Académie de Corse.
- Pour les lycées technologiques, professionnels et agricoles, publics et privés, suivre l'année de la demande une filière scientifique ou technique dans un établissement de l'Académie de Corse.

✓ Sélection des candidatures :

Les dossiers de candidatures complets sont à déposer auprès du service de la diffusion de la culture scientifique avant le 28 février 2022, dernier délai, afin que les dossiers soient traités par ce dernier.

Par la suite, courant avril, lors d'un oral de présentation, les candidatures feront l'objet d'une sélection par un jury composé des personnalités suivantes :

- La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS ;
- Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI ;
- La Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Antonia LUCIANI ;
- La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ;
- La Rectrice ou le Recteur de Corse ;
- Le Professeur, Vice-présidente Recherche di l'Università di Corsica Vanina PASQUALINI ;
- Le directeur général adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la langue corse, Jean-François CUBELLS ;
- La directrice adjointe en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Emmanuelle CESARI.

Le secrétariat sera assuré par le service de la diffusion et de la culture scientifique.

Lors de cette journée, les candidates devront présenter individuellement leurs projets d'étude et motiver leurs choix lors de cet oral. 20 candidates seront ainsi retenues.

Dans un second temps courant juillet, et sous conditions d'obtention du baccalauréat, et d'une inscription dans une formation scientifique et technique dans un établissement d'enseignement supérieur, le prix de 1 000 € sera remis aux candidates, à l'occasion d'une cérémonie de remise de diplômes.

✓ Montant global du dispositif :

Le montant global du dispositif s'élève à 20 000 euros pour un maximum de 20 dossiers retenus. Le montant du prix alloué s'élèvera à 1 000 euros par bénéficiaire.

✓ Modalités de versement :

Le prix de 1 000 € attribué s'effectuera en un seul versement à la signature de l'arrêté attributif de paiement.

✓ Modalités de suivi et d'évaluation :

Le bénéficiaire sera tenu de répondre à des enquêtes de suivi qui seront diligentées par le service de la diffusion de la culture scientifique sur une période de 3 ans suivant la prise d'effet du financement de la Collectivité de Corse.

Ces enquêtes de suivi ont vocation à vérifier l'efficacité du dispositif territorial tant en matière de poursuite d'étude dans la filière scientifique, qu'en matière d'insertion.

A cet effet le bénéficiaire s'engage à fournir ses coordonnées (adresse, téléphone, mail...) actualisées en cas de changement.

Ce dispositif sera suivi et évalué également selon la même procédure que celle définie dans le cadre des plans d'actions égalités femmes-hommes 2021-2023, à savoir par le comité de suivi exécutif, les différentes directions générales adjointes concernées et un comité de suivi technique associant les référents égalité et les services.

✓ Calendrier :

- Décembre 2021 : Lancement de l'appel à candidature.
- Février 2022 : Dépôt des dossiers.
- Mars-Avril 2022 : Convocation des candidates pour l'oral devant le jury et sélection des 20 candidates retenues.
- Juillet 2022 : Cérémonie de remise des prix et des diplômes, après résultats des baccalauréats.
- Août-Septembre 2022 : Présentation du rapport en Conseil exécutif.
- Septembre-Octobre 2022 : Versements des aides aux candidates retenues.

FICHE DE RENSEIGNEMENT - ANNEXE 1

ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de Naissance :

Sexe : F [] M [] Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone de l'étudiante :

Mobile : Fixe :

Email :

Téléphone des Parents :

Mobile : Fixe :

Email :

FORMATION POURSUIVIE

Etablissement d'inscription :

Filière/option :

Année : Ville / Pays :

PROJET DE FORMATION POST BAC

Formation post bac envisagée :

Choix d'école(s) envisagée(s) :

Formation envisagée payante : oui non

Si OUI, indiquez le montant : €

« ATTESTATION SUR L'HONNEUR » ANNEXE 2

« Je, soussignée Mme

Étudiante inscrite en.....

à

Certifie sur l'honneur

Ne pas être salariée, et l'exactitude des informations mentionnées dans la lettre d'intention dans les annexes 1, 2, et dans le présent feuillet constituant le dossier de « candidature la vocation scientifique au féminin ».

Je m'engage à répondre aux enquêtes de suivi diligentées par le service de la diffusion de la culture scientifique sur une période de 3 ans suivant la prise d'effet du financement de la Collectivité de Corse.

A cet effet je m'engage à fournir mes coordonnées (adresse, téléphone, mail...).

Je déclare avoir été prévenue que toute déclaration inexacte de ma part entrainera l'annulation de ma candidature ».

Fait à

le

*Signature de la candidate précédée de la
mention « Lu et Approuvé »*

CONSTITUTION DU DOSSIER

 **Toute copie ou tout document illisible, incomplet ou pris en photo à partir de smartphone ne sera pas accepté.**

A) LA LETTRE D'INTENTION :

Rédiger une lettre d'intention, à l'attention de M. le Président du Conseil exécutif de Corse en précisant :

- 1) Votre état civil,
- 2) Votre parcours de formation jusqu'à aujourd'hui,
- 3) Votre Projet d'étude et Projet professionnel détaillé,

Cette lettre d'intention devra être transmise avec le présent dossier de candidature dûment complété.

B) LES ANNEXES :

Compléter les annexes au présent dossier de candidature :

- 1) Annexe 1 « FICHE DE RENSEIGNEMENT »
- 2) Annexe 2 « ATTESTATION SUR L'HONNEUR »

C) PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER (au moment du dépôt février 2022) :

- 1) Curriculum vitae.
- 2) Copie du livret de famille complet.
- 3) Le certificat de Scolarité de l'année en cours (année de terminale).
- 4) Photocopie recto verso de la carte d'identité en cours de validité. Pour les étudiants mariés, photocopie du livret de famille complet.
- 5) Tout document justifiant de la domiciliation familiale en Corse au nom de l'étudiante ou des parents (facture EDF, Télécom...).
- 6) Relevé d'identité bancaire ou postal originaux au nom du demandeur en deux exemplaires.
- 7) Copie du dernier avis d'imposition des parents et de l'étudiante.

D) PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER (après les résultats au baccalauréat) :

- 1) Photocopies des diplômes obtenus et relevé de note du Baccalauréat dès réception des résultats.
- 2) Le certificat de Scolarité de l'année suivante relatif à votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur devra être transmis dès qu'il vous sera remis (le paiement de l'aide ne pourra s'effectuer qu'à compter de la réception du certificat de scolarité par nos services.).

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.



DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature **complet** devra être adressé **avant le 28 février 2022**

Par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de Corse
M. le Président du Conseil exécutif Corse
Direction de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche
Service de la diffusion de la culture scientifique
22 cours Grandval
BP 215 - 20187 Aiacciu cedex 1

POUR TOUTE INFORMATION :

Tél : 04 20 03 96 37

Courriel : csti@isula.corsica